



CONSEIL DES COMMISSAIRES

École Saint-François-d'Assise

Séance ordinaire du 20 novembre 2019, 19 heures

– 5^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentante du comité de
parents (primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de
parents
Kileka Coulibaly, commissaire représentante du Comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant du Comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi
présents :**

- Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
- M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
 - Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
 - Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
 - Gilles Gamache, directeur adjoint au Service des technologies de l'information
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - Mmes Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
 - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
 - M. Fernando Simoes, opérateur informatique au Service des technologies de l'information

Une pause a lieu de 21 heures à 21 h 15.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne la tenue de la séance à l'école primaire Saint-François-d'Assise et invite M. Patrick Laplante, directeur de l'école, à venir présenter son établissement. M. Patrick Laplante souligne le retour des élèves à l'école Saint-François-d'Assise qui a été rénovée et agrandie notamment par l'ajout d'espaces ouverts, d'une fenestration généreuse et d'une nouvelle cour d'école. Il présente le milieu de vie de l'établissement comme un milieu enrichi par la diversité des élèves qui la fréquente. La présidente remercie M. Laplante pour son allocution ainsi que toute l'équipe-école qui reçoit le Conseil des commissaires.

Assermentation du nouveau commissaire

Mme Catherine Harel Bourdon annonce qu'une nouvelle commissaire représentant les parents d'élèves HDAA, Mme Kileka Coulibaly, sera assermentée. La secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier, procède à son assermentation en l'invitant à lire son serment.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- DG-01-414 Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (novembre 2019)
- A-33-1458 Service des ressources matérielles – entente de partenariat entre l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et la Commission scolaire de Montréal pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde (projet 086 021 950)
- A-34-3287 Service du secrétariat général – comités légaux et comités de travail – nomination de commissaires – année 2019-2020

– ajouter l'article suivant sous la rubrique « Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières... » :

- e) DG-02-493 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – année 2019-2020

– ajouter les articles suivants sous la rubrique « Information » :

- f) INF-836 Motion adoptée à la Ville de Montréal pour le maintien des commissions scolaires
- g) INF-837 Comité de parents – retour de consultation du PTRDI

– ajouter les articles suivants sous la rubrique « Propositions des commissaires » :

- g) CC-M-319 Proposition d'urgence de la présidente Mme Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020

– retirer l'article suivant :

- A-33-1451 Service des ressources matérielles – autorisation pour conclure et signer une quittance avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal relativement à la fin de l'occupation de locaux à l'école Sophie-Barat par la Maison des jeunes « Le Squatt »

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles :
 - a) La Grande semaine des tout-petits
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-587 Programme alimentation de Greenpeace
 - b) AUD-588 Alliance des professeures et professeurs de Montréal
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-01-412 Direction générale – projet de mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
- 8- DG-01-414 Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (novembre 2019)
- 9- DG-02-492 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Élan – année 2019-2020
- 10- DG-05-192 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 4 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est
- 11- DG-05-193 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – maintien du coût du loyer, pour une année supplémentaire, au taux actuel, pour certains centres de la petite enfance locataires dans des immeubles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

- 12- A-10-186-A Service de l'organisation scolaire – Club des petits déjeuners – mise à jour de l'entente de partenariat avec la Commission scolaire de Montréal (entente-cadre) – année scolaire 2019-2020
- 13- A-32-203 Service des technologies de l'information – remplacement d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)
- 14- A-33-1453 Service des ressources matérielles – autorisation pour conclure et signer un amendement pour prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 6255, rue Boyer, en faveur de l'Hôte-Maison
- 15- A-33-1458-A Service des ressources matérielles – entente de partenariat entre l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Commission scolaire de Montréal pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde (projet : 086 021 950)
- 16- A-34-3287 Service du secrétariat général – comités légaux et comités de travail – nomination de commissaires – année 2019-2020
- 17- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) DG-02-490 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Élan – année 2019-2020
- b) A-34-3281 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
- c) A-34-3285 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
- d) DG-02-491 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Champagnat – année 2019-2020
- e) DG-02-493 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – année 2019-2020

18- Information :

- a) INF-834 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2018-2019
- b) A-31-3926 Service des ressources financières – analyse des règles et des paramètres budgétaires 2019-2020
- c) A-10-189 Service de l'organisation scolaire – l'importance de réduire le gaspillage alimentaire
- d) INF-835 Lettre envoyée au Ministre de l'éducation concernant l'immigration – embauche d'enseignant
- e) DG-05-194 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif – désignation des salles de rencontre du 5100, rue Sherbrooke Est – mise à jour
- f) INF-836 Motion adoptée à la Ville de Montréal pour le maintien des commissions scolaires
- g) INF-837 Comité de parents – retour de consultation du PTRDI

19- Propositions des commissaires

- a) CC-M-315 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le développement social, culturel et économique de la ville de Montréal
- b) CC-P-37 Proposition de la commissaire Mme Imane Allam portant sur le transfert des élèves du secteur jeune de la CSDM
- c) CC-M-316 Proposition de la commissaire Mme Marie-José Mastromonaco portant sur une modification de découpage du territoire de Westmount
- d) CC-P-38 Proposition de la commissaire Mme Imane Allam portant sur les dérogations d'âge scolaire
- e) CC-M-317 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur la tenue d'une consultation publique pour les immeubles et le terrain de l'actuel centre administratif de la CSDM

- f) CC-M-318 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la musique en termes de réussite éducative
- g) CC-M-319 Proposition d'urgence de la présidente Mme Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020

20- Période réservée aux commissaires

21- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 octobre 2019.

3. Nouvelles institutionnelles :

- a) La Grande semaine des tout-petits

La présidente, Mme Harel Bourdon, souligne la Grande semaine des tout-petits qui se déroule chaque année depuis 60 ans dans le cadre de la *Journée mondiale de l'enfance*. Par la suite, Mme Maryse Tremblay, accompagnée d'agentes de développement qui travaillent à la première transition de la maison vers l'école, viennent présenter une vidéo des élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc, de la classe de Mme Justine Giguère. Dans le cadre de la rencontre du comité de coordination de la direction générale de la CSDM, les élèves sont venus chanter des comptines. Mme Tremblay termine en mentionnant que différentes initiatives ont été mises en place dans les écoles pour susciter le dialogue sur l'importance du bien-être et du développement des tout-petits dans tous les milieux.

4. Période réservée au public

a) Rénovation de l'annexe Marie-Rollet

Mme Stéphanie Maunay, représentante du Conseil d'établissement de l'école Rosemont souhaite connaître la vision de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant le projet de rénovation de l'annexe Marie-Rollet et demande pourquoi le scénario d'une démolition-reconstruction n'a pas été avancé.

Mme Catherine Harel-Bourdon mentionne que la CSDM est au début du processus d'appel d'offres pour choisir les architectes et ingénieurs qui travailleront sur le projet. Elle ajoute que lorsque ces derniers seront sélectionnés, ils procéderont à une étude du bâtiment pour déterminer les besoins en termes de rénovation et produire un rapport qui sera transmis au Ministère. La présidente rappelle que les rénovations et les démolitions-reconstructions ne font pas partie des mêmes budgets et que la CSDM dispose présentement d'une autorisation pour rénovation. Elle explique que pour chaque projet de rénovation majeure, une analyse est faite pour savoir s'il serait préférable de rénover ou de reconstruire en fonction des besoins et des coûts. Elle termine en assurant que le Conseil d'établissement de l'école Rosemont sera informé de l'évolution du projet.

b) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe de l'évolution du dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

Mme Harel Bourdon mentionne que le chargé de projet, M. Gamache, poursuit le travail pour rédiger l'ensemble du document concernant la Fondation et les liens avec le ministère de la Culture ainsi que les différents partenaires. Elle ajoute qu'une rencontre sera prévue dans les prochaines semaines avec le comité de suivi de l'école pour présenter l'avancement du projet.

c) Projet de Loi 40

M. Yohann Rautureau, vice-président du Comité de parents vient déposer le mémoire qui a été présenté en Commission parlementaire le 11 novembre 2019 concernant le projet de Loi 40.

Mme Harel Bourdon remercie M. Rautureau pour son intervention.

d) Programme de l'expérience québécoise

M. Aamad Lyes, étudiant étranger et représentant du comité Étudiants Travailleurs Internationaux du Québec, demande si la CSDM s'engage à agir et à soutenir les étudiants internationaux pour défendre leurs droits.

Mme Harel Bourdon mentionne que le Conseil des commissaires déposera une résolution pour appuyer les droits des étudiants étrangers. Elle ajoute que ces étudiants font partie de la communauté éducative de la CSDM, notamment dans les centres de formation professionnelle, en plus de contribuer au développement social et économique des quartiers montréalais. La présidente exprime son souhait que des associations d'élèves soient créées dans les centres de formation pour adultes pour aider les gens à se regrouper. Elle conclut en invitant M. Lyes à communiquer avec elle pour travailler à la diffusion d'information sur le comité ETIQ aux élèves de la CSDM.

e) Rénovation de l'école Louis-Joseph-Papineau

M. Jacques Langlois, président du Conseil d'établissement de l'école Louis-Joseph-Papineau, demande au Conseil des commissaires et à la CSDM de faire suite à la demande du ministre concernant la rénovation de l'école.

Mme Harel Bourdon présente la liste des besoins de l'école en termes de rénovation ainsi que les coûts associés à ces travaux. Elle résume ensuite les nombreux défis qu'entraîneront les différentes étapes de ce projet et mentionne le besoin de faire une étude de faisabilité détaillée afin de bien planifier les travaux. Elle propose que le commissaire du quartier ainsi qu'un chargé de projet des ressources matérielles présentent un état de situation au conseil d'établissement. Elle conclut en rappelant que l'école Louis-Joseph-Papineau est inscrite au Plan d'investissement 2019-2024.

5. Période réservée aux audiences

a) AUD-587 Programme alimentation de *Greenpeace*

Mme Marie-Josée Béliveau, responsable de la campagne alimentation et nature à *Greenpeace Québec* et M. Éric Darier de *Greenpeace International* viennent présenter un rapport de l'organisme sur l'impact de la production de viande industrielle et de produits laitiers sur l'environnement. Ils présentent d'abord les différents enjeux liés à l'alimentation et à l'urgence climatique, puis exposent les différentes solutions mises en place dans le mouvement scolaire européen. Finalement, ils demandent l'adoption par le Conseil des commissaires de politiques pour la planète et le climat, en lien avec l'alimentation.

La commissaire Mme Marie-José Mastromonaco présente les différentes initiatives déjà mises en place par la CSDM pour répondre à l'enjeu des changements climatiques en lien avec l'alimentation. L'intervention de Mme Mastromonaco est suivie d'une période d'échanges entre les commissaires et les représentants de *Greenpeace*.

b) AUD-588 Alliance des professeures et des professeurs de Montréal

Mme Élane Bertrand, vice-présidente de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal, responsable des dossiers pédagogiques et M. Sébastien Bergeron, vice-président de l'Alliance responsable des dossiers des EHDAA

témoignent de leurs préoccupations concernant le projet de Loi 40. Ils s'inquiètent notamment de la centralisation du pouvoir, du manque de représentativité dans la composition des conseils d'établissement et d'administration, et de la disparition d'un espace pour les parents, les membres du personnel des écoles et les citoyens qui souhaiteraient s'informer ou s'exprimer sur les différents dossiers traités par les commissions scolaires. Ils dénoncent également l'atteinte à l'autonomie professionnelle des enseignants. Ils concluent en mentionnant qu'ils souhaitent défendre la démocratie scolaire et éviter que la Loi fasse de grands perdants, notamment les élèves en difficulté, l'école de quartier, l'école Montréalaise et les enseignants.

Mme Harel Bourdon remercie les membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour leur intervention. L'audience est suivie d'une période d'échanges avec les commissaires.

6. Avis de propositions des commissaires

La commissaire Mme Imane Allam déposera une proposition sur les signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans les écoles de la CSDM.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur les jeunes.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur la danse.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur le programme de l'expérience québécoise.

La commissaire Mme Diane Beaudet déposera une proposition sur la fermeture annoncée des YMCA.

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon déposera une proposition sur les maternelles 4 ans.

7. Direction générale – projet de mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Document déposé : Rapport DG-01-412 en date du 20 novembre 2019 de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le faible taux de diplomation des élèves placés sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT les difficultés nombreuses transitions auxquelles font face les élèves placés sous la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT que l'école est un facteur de protection pour les élèves placés sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées à établir des communications efficaces entre le milieu de la santé et le milieu scolaire;

CONSIDÉRANT le mémoire à l'annexe 1 de ce rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le mémoire de la CSDM projet présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- 2° de MANDATER la présidente afin de faire valoir la position de notre institution publique.

Le commissaire, M. Kenneth George propose, en amendement, d'ajouter le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que les enfants et les adolescents placés sous la direction de la protection de la jeunesse doivent être reconnus comme ayant les mêmes droits à la scolarisation avec les services appropriés que les autres enfants et adolescents. »

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le faible taux de diplomation des élèves placés sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT les difficultés nombreuses transitions auxquelles font face les élèves placés sous la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT que l'école est un facteur de protection pour les élèves placés sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées à établir des communications efficaces entre le milieu de la santé et le milieu scolaire;

CONSIDÉRANT le mémoire à l'annexe 1 de ce rapport;

CONSIDÉRANT que les enfants et les adolescents placés sous la direction de la protection de la jeunesse doivent être reconnus comme ayant les mêmes droits à la scolarisation avec les services appropriés que les autres enfants et adolescents;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le mémoire de la CSDM projet présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;

2° de MANDATER la présidente afin de faire valoir la position de notre institution publique.

8. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (novembre 2019)

Document déposé : Rapport DG-01-414 en date du 15 novembre 2019
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'ampleur de la pénurie actuelle du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'embauche nécessaire de personnel non légalement qualifié;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner et de former ce personnel non légalement qualifié par le pairage à un personnel professionnel qualifié;

CONSIDÉRANT notre responsabilité d'assurer la qualité des services éducatifs rendue à nos élèves;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCEPTER la proposition du Comité de répartition des ressources.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Élan – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-492 (version modifiée) en date du 31 octobre 2019
de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Élan;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Lucie Parent au poste de direction à l'école Élan à compter du 21 novembre 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 4 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est

Document déposé : Rapport DG-05-192 en date du 15 novembre 2019
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du 23 janvier, ajournée et poursuivie le 29 janvier 2019, en vertu de laquelle le Conseil des commissaires autorisait la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec *Cominar* visant la délocalisation des fonctions administratives de la CSDM au 5100, rue Sherbrooke Est, à Montréal, laquelle a été signée par les parties le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'usufruit, le Fonds de placement immobilier *Cominar* doit effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé;

CONSIDÉRANT qu'une entente portant sur les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux d'aménagement que *Cominar* doit exécuter pour le compte de la CSDM est survenue entre les parties, laquelle est jointe à l'Annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'entente en annexe 1 au présent rapport a été entérinée par le directeur général de la CSDM en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement seront réalisés en quatre (4) phases distinctes selon les échéanciers prévus par les parties;

CONSIDÉRANT que *Cominar* a invité six (6) entrepreneurs généraux à soumissionner pour la quatrième phase de réalisation des travaux et que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les six (6) soumissions ont des coûts comparables, ce qui suppose un juste prix des travaux;

CONSIDÉRANT que le montant de la plus basse soumission est 5,8 % plus bas que la moyenne de toutes les soumissions et 8,1 % plus basse que l'estimation des professionnels de *Cominar*;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale du coût du projet prévue dans l'étude d'opportunité et le dossier d'affaire préliminaire qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est respectée;

CONSIDÉRANT les autres informations et les recommandations contenues dans le présent rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Fonds de placement immobilier *Cominar* à effectuer la phase 4 des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit pour le coût de réalisation de la portée des travaux des plans et devis actuels qui est indiqué au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à signer le formulaire d'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement joint en annexe 2;
- 3° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, pour la quatrième phase des travaux, à procéder à toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Les commissaires Imane Allam, Jean-François Gosselin et Violaine Cousineau souhaitent inscrire leur dissidence.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – maintien du coût du loyer, pour une année supplémentaire, au taux actuel, pour certains centres de la petite enfance locataires dans des immeubles de la CSDM

Document déposé : Rapport DG-05-193 en date du 15 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'atteinte du tarif cible de 15 \$/p.c. établi par le Conseil des commissaires pour les entreprises privées et groupes institutionnels;

CONSIDÉRANT que les centres de la petite enfance (CPE) font partie de cette catégorie;

CONSIDÉRANT que certains d'entre eux, locataires de longue date de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), bénéficiaient d'un tarif préférentiel;

CONSIDÉRANT que pour certains CPE dont le loyer était extrêmement bas, cette gradation est considérable;

CONSIDÉRANT les discussions entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la direction générale adjointe de la CSDM afin de trouver une solution satisfaisante pour les CPE;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure, reconduire, modifier ou résilier, à titre de locateur, un bail immobilier;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR le loyer pour une année supplémentaire au taux de 11,25 \$/p.c., avant d'appliquer le tarif cible de 15 \$/p.c. pour certains centres de la petite enfance, locataires dans des immeubles de la CSDM, soit :
 - Le CPE Idée-Fixe inc. – bâtiment 118M – 1825, rue de Champlain
 - Le CPE Le-Train-de-Bourgogne – bâtiment 185 – 2515, rue Delisle
 - Le CPE Cartierville inc. – bâtiment 327 – 11760, avenue Robert-Giffard

12. Service de l'organisation scolaire – Club des petits déjeuners – mise à jour de l'entente de partenariat avec la Commission scolaire de Montréal (entente-cadre) – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-186-A en date du 26 novembre 2019
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners contribue à offrir aux élèves fréquentant les écoles les plus défavorisées un déjeuner avant le début des classes;

CONSIDÉRANT que le Club des petits déjeuners est présent dans certains établissements de la CSDM depuis quelques années afin de soutenir les élèves des milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour d'autres écoles de la CSDM de participer à ce programme;

CONSIDÉRANT la volonté du Club des petits déjeuners à intégrer de nouvelles écoles dans ce programme au cours de la prochaine année scolaire (2019-2020) et de conclure une entente de partenariat (entente-cadre) avec la CSDM à cet effet;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les ententes de partenariat déposées en annexe du présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE l'entente de partenariat (entente-cadre) déposée à l'annexe 1 du présent rapport avec le Club des petits déjeuners;

2° de MANDATER le directeur du Service de l'organisation scolaire pour voir à la mise en œuvre cette entente.

13. Service des technologies de l'information – remplacement d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents

Document déposé : Rapport A-32-203 en date du 12 novembre 2019
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a nommé un responsable de la sécurité de l'information, Mme Lucie Perreault et deux (2) coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents, un principal, M. Michel DeRoy et un suppléant, M. Marco Villeneuve pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information, rapport A-32-188;

CONSIDÉRANT qu'un technicien en sécurité s'est ajouté à l'équipe du Service des technologies de l'information depuis le 1^{er} juillet 2019, il est opportun de confier la responsabilité de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents suppléant à cette personne;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° QUE le directeur général CONFIE à M. Marco Villeneuve, analyste en informatique à la commission scolaire, la fonction de coordonnateur sectoriel principal de la gestion des incidents;
- 2° QUE le directeur général REMPLACE M. Michel DeRoy, analyste en informatique à la commission scolaire par M. Michael Pimenta Da Silva, technicien en sécurité de l'information, la fonction de coordonnateur sectoriel suppléant de la gestion des incidents.

14. Service des ressources matérielles – autorisation pour conclure et signer un amendement pour prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 6255, rue Boyer, en faveur de l'Hôte-Maison

Document déposé : Rapport A-33-1453 en date du 14 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2017, le Conseil des commissaires a adopté le rapport DG-05-150-B qui prévoit le déclenchement du processus d'aliénation de certains immeubles excédentaires (résolution 17);

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1304-A qui prévoit la modification du terme des baux dans certains immeubles excédentaires (résolution 12);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal a procédé par voie de soumissions publiques pour la mise en vente de l'immeuble excédentaire sis au 6255, rue Boyer, occupé par *l'Hôte-Maison*;

CONSIDÉRANT que *l'Hôte-Maison* a un bail signé jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les futurs locaux de l'organisme *l'Hôte-Maison* ne seront pas prêts à les accueillir au 30 juin 2020 et que l'organisme demande une prolongation de trois (3) mois de son bail;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure, reconduire, modifier ou résilier un bail immobilier d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion d'un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 pour la location du bâtiment situé 6255, rue Boyer, en faveur de l'organisme *l'Hôte-Maison*;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 pour la location du bâtiment situé 6255, rue Boyer, en faveur de *l'Hôte-Maison*.

15. Service des ressources matérielles – entente de partenariat entre l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Commission scolaire de Montréal pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde (projet : 086 021 950)

Document déposé : Rapport A-33-1458-A en date du 25 novembre 2019
de Mme France Boisvert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a obtenu, le 21 juin 2019, un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) de 19 613 252 \$ pour l'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde conformément à la convention d'aide financière établissant les règles de réalisation du projet et les conditions à satisfaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir les informations auprès du MEES quant aux conditions à satisfaire et aux approbations exigées par ce dernier afin de permettre la réalisation du projet en partenariat avec l'Arrondissement de la Ville de Montréal et la signature des conventions afférentes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Arrondissement) sollicite un partenariat avec la CSDM pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT l'accès privilégié aux installations municipales du parc Gilbert-Layton (adjacent à la cour d'école);

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école Les-Enfants-du-Monde bénéficieront de l'utilisation des locaux communautaires et d'un gymnase bonifié par rapport au standard du MEES;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement a confirmé par courriel un budget pour défrayer les honoraires professionnels des architectes *Lapointe-Magne* liés au concept préliminaire intégrant le volet communautaire;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement assume la totalité des frais de coût de projet liés à l'ajout des locaux communautaires et à la superficie additionnelle du gymnase;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement a adopté, lors d'une séance de son conseil d'arrondissement le 4 novembre 2019, une résolution confirmant le financement d'un montant de 3,2 M\$ pour le projet conjoint avec la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l'arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT que des conventions de réalisation, d'exploitation, d'entretien et d'usage des locaux visant notamment le partage des coûts, des rôles et des responsabilités entre la CSDM et l'arrondissement devront être élaborées;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'équipements municipaux incluant des locaux communautaires pour l'Arrondissement doit être intégré au début de la conception du projet d'agrandissement de l'école afin de limiter des impacts sur l'échéancier et le coût du projet;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles à intégrer immédiatement l'ajout d'équipements municipaux incluant des locaux communautaires et une bonification du gymnase au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde en phase de conception, le tout dans l'attente de la conclusion de l'entente de partenariat aux conditions décrites dans le présent rapport;

- 2° de MANDATER le Bureau des affaires juridiques de la CSDM à élaborer notamment des conventions de réalisation, d'exploitation, d'entretien et d'usage des locaux en vue de finaliser les ententes à signer entre les parties;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour obtenir les confirmations auprès du MEES quant aux conditions et approbations exigées par ce dernier afin de permettre la réalisation du projet en partenariat avec l'Arrondissement et la signature des conventions afférentes;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEES toute la documentation requise pour permettre notamment les amendements nécessaires à la convention d'aide financière.

La commissaire Mme Marie-José Mastro Monaco propose, en amendement, d'ajouter le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT les rencontres d'information prévues à notre plan de communication des projets majeurs qui auront lieu dans les prochaines semaines ».

Elle propose également d'ajouter les éléments de proposition suivants :

- « 5° d'INTÉGRER un représentant de l'Arrondissement à l'équipe de concertation;
- 6° de PLANIFIER la première rencontre d'information prévue au plan de communication des projets majeurs. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a obtenu, le 21 juin 2019, un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) de 19 613 252 \$ pour l'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde conformément à la convention d'aide financière établissant les règles de réalisation du projet et les conditions à satisfaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir les informations auprès du MEES quant aux conditions à satisfaire et aux approbations exigées par ce dernier afin de permettre la réalisation du projet en partenariat avec l'Arrondissement de la Ville de Montréal et la signature des conventions afférentes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Arrondissement) sollicite un partenariat avec la CSDM pour l'intégration de locaux communautaires au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT l'accès privilégié aux installations municipales du parc Gilbert-Layton (adjacent à la cour d'école);

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école Les-Enfants-du-Monde bénéficieront de l'utilisation des locaux communautaires et d'un gymnase bonifié par rapport au standard du MEES;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement a confirmé par courriel un budget pour défrayer les honoraires professionnels des architectes *Lapointe-Magne* liés au concept préliminaire intégrant le volet communautaire;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement assume la totalité des frais de coût de projet liés à l'ajout des locaux communautaires et à la superficie additionnelle du gymnase;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement a adopté, lors d'une séance de son conseil d'arrondissement le 4 novembre 2019, une résolution confirmant le financement d'un montant de 3,2 M\$ pour le projet conjoint avec la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l'arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT que des conventions de réalisation, d'exploitation, d'entretien et d'usage des locaux visant notamment le partage des coûts, des rôles et des responsabilités entre la CSDM et l'arrondissement devront être élaborées;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'équipements municipaux incluant des locaux communautaires pour l'Arrondissement doit être intégré au début de la conception du projet d'agrandissement de l'école afin de limiter des impacts sur l'échéancier et le coût du projet;

CONSIDÉRANT les rencontres d'information prévues à notre plan de communication des projets majeurs qui auront lieu dans les prochaines semaines;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles à intégrer immédiatement l'ajout d'équipements municipaux incluant des locaux communautaires et une bonification du gymnase au projet d'agrandissement de l'école Les-Enfants-du-Monde en phase de conception, le tout dans l'attente de la conclusion de l'entente de partenariat aux conditions décrites dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER le Bureau des affaires juridiques de la CSDM à élaborer notamment des conventions de réalisation, d'exploitation, d'entretien et d'usage des locaux en vue de finaliser les ententes à signer entre les parties;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour obtenir les confirmations auprès du MEES quant aux conditions et approbations exigées par ce dernier afin de permettre la réalisation du projet en partenariat avec l'Arrondissement et la signature des conventions afférentes;

- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEES toute la documentation requise pour permettre notamment les amendements nécessaires à la convention d'aide financière;
- 5° d'INTÉGRER un représentant de l'Arrondissement à l'équipe de concertation;
- 6° de PLANIFIER la première rencontre d'information prévue au plan de communication des projets majeurs.

16. Service du secrétariat général – comités légaux et comités de travail – nomination de commissaires – année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3287-A en date du 20 novembre 2019
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit la mise en place de divers comités auxquels participent des commissaires, à savoir : le comité consultatif sur le transport scolaire (art. 188 de la LIP), le comité de vérification (art. 193.1 de la LIP), le comité de gouvernance et d'éthique (193.1 de la LIP) et le comité des ressources humaines (art. 193.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT que, sans être membres du comité, deux commissaires sont invités d'office au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a convenu de la mise en place de comités de travail et que des commissaires y siègent;

CONSIDÉRANT les mandats ciblés par le Conseil des commissaires pour ces comités;

CONSIDÉRANT que les commissaires sont nommés jusqu'à leur remplacement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la démission de la commissaire représentant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en date du 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les élections du comité de parents se sont déroulées le 29 octobre 2019 et que l'assemblée a élu une nouvelle commissaire représentant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la démission du commissaire représentant la circonscription de Mercier en date du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT la nomination d'un nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier lors de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 novembre 2019, le comité exécutif du Comité de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a recommandé une liste des parents pouvant siéger sur différents comités (voir annexe 2);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une présence régulière des membres aux travaux des comités;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de NOMMER M. Pierre Mc Nicoll pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;
- 2° de NOMMER M. Pierre Mc Nicoll pour être invité d'office au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en remplacement de Mme Chantal Jorg;
- 3° d'APPROUVER la recommandation du comité exécutif du Comité de parents datée du 19 novembre 2019 quant à la liste des parents qui pourront siéger sur différents comités (voir annexe 2);
- 4° de PRENDRE acte de la composition des comités légaux et institutionnels présentée à l'annexe I;
- 5° de RAPPELER que trois absences consécutives d'un membre à une rencontre d'un comité entraîneront automatiquement la fin de son appartenance audit comité;
- 6° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Kenneth George, Pierre Mc Nicoll, Linda Cazale, Mélisandre Shanks, Kileka Coulibaly, Khokon Maniruzzaman, Chantal Jorg, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin et Ben Valkenburg s'abstiennent.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Pierre Mc Nicoll pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

- 2° de NOMMER M. Pierre Mc Nicoll pour être invité d’office au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage en remplacement de Mme Chantal Jorg;
- 3° d’APPROUVER la recommandation du comité exécutif du Comité de parents datée du 19 novembre 2019 quant à la liste des parents qui pourront siéger sur différents comités (voir annexe 2);
- 4° de PRENDRE acte de la composition des comités légaux et institutionnels présentée à l’annexe I;
- 5° de RAPPELER que trois absences consécutives d’un membre à une rencontre d’un comité entraîneront automatiquement la fin de son appartenance audit comité;
- 6° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

17. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l’article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l’intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l’instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l’absence d’une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 23 octobre et le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l’article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Arsène – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-490 (version corrigée) en date du 17 octobre 2019 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean-François Dazé au poste de direction à l'école Saint-Arsène à compter du 7 octobre 2019.

b) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3281 en date du 9 octobre 2019 de M^e Ann-Sophie Verrier et de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

1° de MAINTENIR la décision prise par les gestionnaires concernés quant à la scolarisation de l'élève au secondaire;

2° de MANDATER le directeur de l'unité concernée afin qu'il puisse trouver une école secondaire située dans un rayon de 10 km de l'adresse familiale, pour ensuite y inscrire l'élève (en classe régulière) afin qu'il poursuive sa scolarisation.

c) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3285 en date du 21 octobre 2019 de M^e Ann-Sophie Verrier et de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

1° de MAINTENIR la décision prise par les gestionnaires concernés quant à la scolarisation de l'élève à l'école spécialisée recommandée;

2° de MANDATER la direction de l'unité concernée d'INSCRIRE l'élève à l'école recommandée, et ce, jusqu'à ce que des évaluations provenant des professionnels de la CSDM recommandent une scolarisation dans une école régulière en classe spécialisée;

3° de MANDATER les Services à l'élève d'offrir un accompagnement aux parents et de METTRE EN PLACE, de concert avec le CIUSS, un plan spécialisé interservices (PSI).

d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Champagnat – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-491 en date du 23 octobre 2019 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Andrée Dubé au poste de direction au Centre Champagnat à compter du 18 novembre 2019.

- e) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-493 en date du 14 novembre 2019 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Martin Barrette au poste de direction à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal à compter du 16 décembre 2019.

18. Information :

- a) INF-834 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2018-2019
- b) A-31-3926 Service des ressources financières – analyse des règles et des paramètres budgétaires 2019-2020
- c) A-10-189 Service de l'organisation scolaire – l'importance de réduire le gaspillage alimentaire
- d) INF-835 Lettre envoyée au Ministre de l'éducation concernant l'immigration – embauche d'enseignant
- e) DG-05-194 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif – désignation des salles de rencontre du 5100, rue Sherbrooke Est – mise à jour
- f) INF-836 Motion adoptée à la Ville de Montréal pour le maintien des commissions scolaires
- g) INF-837 Comité de parents – retour de consultation du PTRDI

19. Proposition des commissaires

- 19 a) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le développement social, culturel et économique de la Ville de Montréal

Document déposé : CC-M-315

CONSIDÉRANT que la CSDM est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 16 000 membres du personnel, ses 116 000 élèves répartis dans 191 établis-

sements; et qu'elle fonde son école communautaire et de proximité comme facteur déterminant dans la réussite éducative et l'intégration sociale des familles;

CONSIDÉRANT que la CSDM est un acteur et partenaire clé de la Ville de Montréal dans le développement social, sportif, culturel et économique de la Métropole; et qu'une entente de cadre Ville de Montréal/CSDM régit actuellement le partage des installations sportives, de loisir, et culturelles au profit des Montréalais;

CONSIDÉRANT que la CSDM a participé à la consultation *Rassembler Montréal : Plan d'action en développement social 2019-2020* qui a pour objectif de favoriser l'atteinte du plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif; et qu'il a été rédigé en tenant compte des besoins des enfants, des préoccupations des divers acteurs du milieu, des réalités municipales ainsi que des particularités des 19 arrondissements;

CONSIDÉRANT que chaque arrondissement de la Ville doit contribuer simultanément à l'atteinte des objectifs en menant leurs propres actions au profit des enfants et de leur famille; et que l'arrondissement de Ville-Marie lance actuellement jusqu'au 21 novembre prochain une consultation publique dans le but d'élaborer son prochain Plan d'action en développement social 2019-2022 avec les axes d'intervention suivants : la sécurité et l'accessibilité des environnements urbains, la sécurité alimentaire et la saine alimentation, la persévérance scolaire et la réussite éducative; l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs; les familles et les communautés;

CONSIDÉRANT que *Rassembler Montréal* est un jalon important des travaux qui mèneront en 2021 à un plan d'action intégré rassemblant tous les domaines d'interventions en matières de développement social de chaque arrondissement; CONSIDÉRANT que le CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves. L'objectif est de privilégier des milieux scolaires inclusifs avec des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît l'importance de maintenir et de développer des partenariats avec la Ville de Montréal au profit de ses élèves et de leurs familles, et ce, dans une perspective d'école communautaire, inclusive et par souci d'équité;

CONSIDÉRANT que la CSDM siège à plusieurs comités de la Ville de Montréal entre autre, en mobilité active, en sécurité alimentaire, en sécurité routière et en développement social; et qu'elle a implanté des comités de quartier scolaire dans le but de réunir autour de la réussite éducative ses partenaires institutionnels et communautaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Ville de Montréal pour faire valoir l'importance de la CSDM dans le développement social, culturel, sportif et économique de la Ville de Montréal;

- 2° de PARTICIPER aux consultations publiques lancées par chaque arrondissement dans l'optique d'offrir une chance égale à tous les enfants montréalais et de bonifier son école communautaire et de proximité.

Le commissaire, M. Jean-François Gosselin propose, en amendement, de remplacer le premier élément de proposition par l'énoncé suivant :

- « 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Ville de Montréal pour faire valoir l'importance de la CSDM dans le développement social, culturel, sportif et économique de la Ville de Montréal. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par tous les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Ville de Montréal pour faire valoir l'importance de la CSDM dans le développement social, culturel, sportif et économique de la Ville de Montréal;
- 2° de PARTICIPER aux consultations publiques lancées par chaque arrondissement dans l'optique d'offrir une chance égale à tous les enfants montréalais et de bonifier son école communautaire et de proximité.

19 b) Proposition de la commissaire Mme Imane Allam portant sur le transfert des élèves du secteur jeune de la CSDM

Document déposé : CC-P-37

Modifications
apportées
au CC du
18 décembre
2019

Le commissaire Kenneth George propose de reporter l'étude de cette proposition afin qu'elle puisse être déposée pour étude au préalable au Comité de parents (CP) conformément aux résolutions adoptées par le CP.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition afin qu'elle puisse être déposée pour étude au préalable au Comité de parents (CP) conformément aux résolutions adoptées par le CP.

19 c) Proposition de la commissaire Mme Marie-José Mastromonaco portant sur une modification de découpage du territoire de Westmount

Document déposé : CC-M-316

CONSIDÉRANT que le découpage des territoires des écoles de la CSDM implique que quelques élèves qui résident sur le territoire de la ville de Westmount sont scolarisés à l'extérieur de la ville;

CONSIDÉRANT que les services communautaires, culturels et sportifs offerts par la ville de Westmount sont utilisés par ces élèves et leur famille;

CONSIDÉRANT le besoin de continuité pour les élèves et leur famille;

CONSIDÉRANT le sentiment d'appartenance de ces familles à la ville de Westmount;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° QUE toutes les adresses qui font partie de la ville de Westmount soient considérées comme étant sur le territoire de l'école Saint-Léon-de-Westmount pour les inscriptions de la rentrée 2020;
- 2° de DONNER le mandat à la direction générale de communiquer cette information aux familles et aux écoles concernées avant le début de la période d'inscription officielle de janvier 2020.

19 d) Proposition de la commissaire Mme Imane Allam portant sur les dérogations d'âge scolaire

Document déposé : CC-P-38

Modifications
apportées
au CC du

18 décembre 2019

Il est décidé de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure soit après qu'elle soit réécrite selon les normes éthiques liées à l'intégrité intellectuelle et qu'elle ait été déposée au Comité de parents.

19 e) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur la tenue d'une consultation publique pour les immeubles et le terrain de l'actuel centre administratif de la CSDM

Document déposé : CC-M-317

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à une séance ultérieure.

- 19 f) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la musique en termes de réussite éducative

Document déposé : CC-M-318

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à une séance ultérieure.

- 19 g) Proposition d'urgence de la présidente Mme Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020

Document déposé : CC-M-319

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à une séance ultérieure.

20. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.

21. Période réservée à la direction générale

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée à la direction générale.

La séance est levée à 22 h 56.

Secrétariat général – 19 décembre 2019